

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 14 avril 2026** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Stéphanie Gendron, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Est également présent :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier

Sont absents :

Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Stéphane Boutin, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 4.1 Avis d'adoption _Règlement 431-2026 travaux de réfection de la rue Principale
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec.

66-04-26

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Stéphanie Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté.

4. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

67-04-26

4.1. AVIS D'ADOPTION _RÈGLEMENT 431-2026 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2026 par Samuel Castonguay, conseiller #4, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 431-2026 relatif aux travaux de réfection de la rue Principale soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la municipalité de Parisville.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

68-04-26

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance extraordinaire soit levée à 18 h 38 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 5 mai 2026.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier